

Bouillet Sardin Claude André.

Fils de Claude Joseph et de Claudine Marie Genolin.

Le curé Guilliot a enregistré deux actes pour cette naissance à Montanges :

Le parrain a été Claude François Genolin et la marraine Andréanne Genolin.

1° acte du 23 février 1748 et le 2° acte du 16 mars 1748.

D
 Claude André fils de Claude Joseph
 Bouillet Sardin et de Claude Marie
 Genolin épouse de Claude Joseph
 le 23^e février 1748 au lieu de
 huit le parrain Claude François Genolin
 et marraine Andréanne Genolin
 pour un parrain de ce nom la marraine
 pour un parrain de ce nom la marraine
 Genolin

1748
 Claude André fils de Claude
 Joseph Bouillet Sardin et de
 Claude Marie Genolin épouse
 de Claude Joseph le
 vingt trois février 1748 au
 lieu de huit le parrain
 Claude François Genolin et marraine
 Andréanne Genolin le parrain a
 signé et non la marraine pour un
 parrain de ce nom la marraine
 Genolin

Reçoit la tonsure le 20 juillet 1783.

Tonsure pour
 Claude André Bouillet

justini a Sospel ce vingt juillet 1783 Non die Julii. Bavaras
 Joanne Petrus Biond Missionario Episcopi et sancta sedis
 apostolicae gratia Episcopus et Princeps Genevensis. Alban. Aegyensis.
 Universis presentibus inspecturis Notum facimus et attestamus dictum
 nobis in Christo Reverendum Claudium Andream Bouillet hujusce
 Nostrae diocesis presbiterum bonis moribus sancta quae doctrina Valde
 commendabilem, in hac Nostra diocesi Vicarius pariter ad eam ab
 hinc annis, non modico cum fructu laudabiliter egisse, ipsius
 quae dignum Christianissimum qui promeruit sub vocabulo

8 Ventôse an II à Nantua : Maison commune de la ville de Nantua :

Ce jourd'hui huit Ventôse An deux de la
 République, après midi par devant moi François
 Joseph Jullien officier public de la commune
 de Nantua sont comparus en la maison
 commune ledit Claude André Bouillet
 fils de Claude Joseph Bouillet et de Marie
 Claudine Genolin domiciliés en la commune
 de Montange les parents et mère d'une part
 et Louise Bouillet fille de Louis Thomas
 et de Marie Joseph Mésard domiciliés
 en la commune de Montange, les parents
 et mère d'autre part ce jourd'hui
 publication qui a été faite par ledit
 Jullien à la porte de la commune
 de la maison commune lesquels futurs
 conjoints étant accompagnés des Citoyens
 Jean Baptiste Bouillet son père
 Jean François Vidal Jean Baptiste

Mariage de Claude André Bouillet fils de Claude Joseph et de Claudi Marie Genolin et de
 Louise Bouillet, fille de Louis Thomas et de Marie Joseph Méjard.
 Tous de la Combert, paroisse de Montanges.

aujourd'hui douze prairial, l'an trois de
 l'ère républicaine à neuf heures du matin
 sont comparus en la maison commune
 par devant moi André Ballet officier municipal
 de la commune de Montange, les Citoyens
 dénommés, d'une part, Les citoyens Claude
 André Bouillet et de Dominique Genolin
 lequel étant accompagné des citoyens Jean Baptiste
 Bouillet, André Marie Bouillet, son père le dernier
 demeurant à Châtillon, de de François Colmeut
 demeurant par ailleurs Germain Citoyen demeurant
 en cette commune, d'autre part, les citoyens
 Louise fille légitime de Louis Thomas Bouillet et de
 Dominique Genolin de cette dite commune de Montange,
 laquelle étant accompagnée de son père, de
 Martin Bouillet son père, et de Louis Joseph Genolin
 son cousin, tous citoyens domiciliés en cette commune
 et ici dûment assemblés, en vertu de la proclamation
 qui en a été faite par acte du dit de onze floréal
 dernier, à l'effet d'entreprendre la demande formée
 par ledit Claude André Bouillet et Louise
 Bouillet en divorce, du mariage contracté par les
 deux derniers de huit ventôse de l'an deux

12 prairial an III de la République.

Maison commune de Montanges
 Divorce de Claude André Bouillet et de Louise Bouillet.